



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/397
12 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 37 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application des résolutions 42/231 du 12 mai 1988, 43/210 du 20 décembre 1988, 44/182 du 19 décembre 1989, 45/231 du 21 décembre 1990, 46/170 du 19 décembre 1991 et 48/199 du 21 décembre 1993.

2. Le rapport comprend une description des activités entreprises dans le cadre du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/42/949, annexe) pendant la période allant de juillet 1993 à juillet 1994. Le Plan spécial a pour objectif général de promouvoir la coopération internationale au service de la paix et du développement en Amérique centrale. Il a été lancé en décembre 1988 en application de la résolution 42/231 pour une période initiale de trois ans, et, par sa résolution 45/231, l'Assemblée générale l'a prolongé jusqu'au 31 décembre 1990.

3. Les mécanismes de mise en oeuvre du Plan spécial fonctionnent dans six pays de l'isthme centraméricain tandis que les programmes d'aide aux populations déracinées concernent également certaines régions du Belize et du Mexique.

4. Le processus de paix et de démocratisation a considérablement progressé dans la sous-région durant la période à l'examen. L'Accord de paix en El Salvador est appliqué et les négociations en vue de la construction de la paix au Guatemala sont bien avancées. Dans quatre pays, le Costa Rica, El Salvador, le Honduras et Panama, les gouvernements ont changé à la suite d'élections constitutionnelles. Dans l'ensemble de la sous-région, les institutions démocratiques s'affermissent tandis que les organisations de la société civile participent aux efforts faits pour renouveler le contrat social.

5. La poursuite des réunions au sommet des présidents témoigne de la volonté des gouvernements et des sociétés d'Amérique centrale de rechercher des solutions régionales à leurs problèmes communs. Lors de la quatorzième Réunion au sommet, tenue à Guatemala, les présidents ont souligné que l'Amérique centrale offrait les conditions nécessaires à l'établissement d'un programme pour la paix dans le contexte d'un agenda pour le développement. Ils ont annoncé à cette occasion qu'ils convoqueraient une Conférence internationale pour la paix et le développement en Amérique centrale. Cette conférence s'est tenue à Tegucigalpa (Honduras) les 24 et 25 octobre 1994.

6. En dépit des progrès réalisés jusqu'ici, il faut encore oeuvrer sans relâche à la consolidation de la paix et au renforcement des institutions démocratiques en Amérique centrale. Dans certains pays, des problèmes structurels anciens, tels que la forte incidence de l'extrême pauvreté, l'exclusion et d'autres disparités sociales, freinent les progrès de la démocratie politique, et sont un obstacle à l'établissement d'une paix ferme et durable dans la sous-région. Les programmes de réforme économique en cours n'ont pas encore su concilier stabilisation économique et croissance économique équitable et durable. La situation reste fragile et il faut donc poursuivre les efforts afin de consolider le processus de construction de la paix dans la sous-région en affermissant les bases d'un développement humain durable.

II. LE CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE

7. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le taux de croissance de l'économie de la sous-région d'Amérique centrale a été, en 1993, légèrement supérieur à 4 %, entraînant, pour la deuxième année consécutive, une faible augmentation du produit par habitant. Pendant l'année, des progrès marquants ont été réalisés dans l'ouverture des économies grâce à une diminution sensible des barrières tarifaires tandis que l'approbation du Protocole sur l'intégration économique a permis de renforcer les mécanismes facilitant les échanges commerciaux.

8. Dans le domaine de la politique économique, les objectifs prioritaires demeurent la correction des déséquilibres financiers et l'amélioration de la gestion macro-économique, le plus souvent dans le cadre de programmes convenus avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Dans le même temps, les pays continuent d'harmoniser les objectifs et les politiques économiques.

9. Le déséquilibre des comptes extérieurs reste un des problèmes les plus préoccupants. Bien que les pays de la sous-région aient bénéficié d'un afflux considérable de capitaux extérieurs - 2,9 milliards de dollars des États-Unis en 1993, contre 3,2 milliards de dollars en 1992 -, ceux-ci restent inférieurs aux besoins et les réserves internationales ont chuté de plus de 50 millions de dollars. Les transferts de capitaux publics et privés à destination des pays de la sous-région se sont maintenus. Les entrées de capitaux privés à court terme et les rapatriements de capitaux, attirés par les taux d'intérêt élevés, ont atteint des montants importants.

10. Les négociations en vue de la restructuration de la dette extérieure se sont poursuivies. Dans le cas du Nicaragua et du Honduras, dont l'endettement est le plus élevé, des mesures doivent être prises d'urgence. El Salvador a obtenu l'annulation de sa dette publique envers les États-Unis tandis que d'autres pays ont réussi, avec plus ou moins de succès, à restructurer leur dette dans le cadre du Club de Paris. Profitant de l'abaissement des taux d'intérêt à l'étranger et de la levée de certains obstacles d'ordre administratif, les secteurs privés du Costa Rica, d'El Salvador et du Guatemala ont accru leur endettement extérieur.

11. Pour ce qui est du commerce international, la valeur des exportations des pays de la sous-région a atteint 5 milliards 133 millions de dollars des États-Unis en 1993, soit une progression de 10,3 % par rapport à 1992. Si les prix des produits traditionnels – en particulier ceux du café, du sucre et du coton – sont restés peu attrayants, il n'en a pas été de même pour le boeuf, le poisson et les produits de la mer, dont les ventes ont augmenté. Les restrictions imposées par les pays de l'Union européenne aux importations de bananes en provenance d'Amérique latine rendent incertaines les perspectives de vente de ce fruit. Pour leur part, les exportations de produits non traditionnels, dirigées vers les marchés régionaux et extérieurs, ont commencé à augmenter rapidement, bien qu'à des taux inférieurs à ceux des années précédentes.

12. Dans la majorité des pays, la situation des finances publiques a été aggravée par la persistance de tensions politiques. Les efforts faits pour diminuer le déficit budgétaire dans le cadre des accords conclus avec les institutions multilatérales de prêt ont eu de bons résultats au Costa Rica et en El Salvador. En revanche, la performance a été moins bonne au Nicaragua, et le Honduras et le Guatemala n'ont pas réussi à atteindre les objectifs fixés. Le service de la dette extérieure a creusé des déficits budgétaires, maintenant très élevés, de ces deux pays.

13. Tous les gouvernements ont pris des mesures pour accroître les recettes fiscales en réformant l'impôt sur le revenu, en instituant une taxe sur la valeur ajoutée ou en augmentant son taux, et en éliminant ou en diminuant les exemptions fiscales. En 1993, ils ont en outre privatisé certains services publics ou sous-traité leur prestation, notamment au Costa Rica, au Honduras et en El Salvador. Les recettes publiques n'ont cependant pas suffi à éliminer les déséquilibres des finances publiques et il convient de souligner les difficultés administratives et pratiques que présente, dans ces pays, la vente des actifs du secteur public.

14. El Salvador, le Guatemala et le Nicaragua ont fait des efforts considérables pour maîtriser les dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement, notamment en gelant quasiment les recrutements et les salaires dans la fonction publique et en diminuant fortement les investissements. Cependant, le Costa Rica et le Honduras ont adopté des politiques de dépenses expansionnistes, caractérisées par une nette augmentation des salaires des employés du secteur public et une forte hausse des investissements.

15. Les autorités monétaires se sont efforcées de maîtriser l'inflation et de diminuer les tensions sur les taux de change. Pour contrôler le montant des liquidités, elles ont augmenté le niveau des réserves bancaires obligatoires, émis des bons du Trésor et limité le recours au crédit. Cela s'est traduit par une hausse généralisée des taux d'intérêt qui a eu une incidence néfaste sur les activités agricoles et industrielles et, dans une moindre mesure, sur le commerce et les services.

16. À l'exception d'El Salvador, qui disposait d'une abondance de dollars, les pays ont souffert de tensions entre l'offre et la demande de devises qui les ont conduits à ajuster les taux de change. C'est au Nicaragua et au Honduras que les variations ont été, en valeur nominale, les plus importantes, atteignant 18 et 22 % respectivement. L'inflation a nettement diminué au Costa Rica, en El Salvador et, dans une moindre mesure, au Guatemala, mais elle a sensiblement augmenté au Honduras et au Nicaragua à la suite de la dévaluation et de l'augmentation du prix des denrées alimentaires.

17. Alors qu'au cours des deux années précédentes, le Nicaragua avait fait des progrès sensibles dans la construction de la paix, ce pays a connu en 1993 des troubles, séquelles de ses traditionnelles divisions politiques. En El Salvador également, l'année a été marquée par des actes de violence dont l'origine remonte aux conflits antérieurs à la signature de l'Accord de paix. Enfin, dans tous les pays de la sous-région, les tensions ont été exacerbées par la crise des institutions au Guatemala, qui a conduit à un changement de gouvernement. Ces difficultés, avec les menaces à la stabilité et les incertitudes qu'elles faisaient peser, ont été surmontées vers la fin de l'année.

18. C'est dans le domaine de la coopération régionale que certains des progrès les plus marquants ont été réalisés avec la signature, par les cinq pays d'Amérique centrale et le Panama, du Protocole du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale. En avril 1993, le Nicaragua est devenu partie au système d'accords commerciaux bilatéraux que le Guatemala, El Salvador et le Honduras avaient institué en mai 1992, ces pays constituant désormais le Groupe des CA-4. Le Costa Rica a rejoint ce cadre d'intégration avec la signature du Protocole. Par ailleurs, le Système centraméricain harmonisé est entré en vigueur, notamment en ce qui concerne l'application du Code unifié des douanes, instituant un tarif extérieur commun qui ouvre les économies de la sous-région au reste du monde. Enfin, dans le cadre de la coordination des politiques macro-économiques, il convient de relever la mise en oeuvre du Programme d'harmonisation des régimes fiscaux.

III. MISE EN OEUVRE DU PLAN SPÉCIAL

19. L'exécution du Plan spécial s'est déroulée selon la stratégie établie par ses mécanismes de coordination auxquels participent les six gouvernements centraméricains, les institutions d'intégration régionale, le PNUD, la CEPALC et d'autres organisations internationales ainsi que les gouvernements coopérants, le Programme des Nations Unies pour le développement en étant le chef de file. Les programmes et projets liés à la promotion, à l'exécution et à la coordination du Plan spécial sont financés au titre des ressources spéciales du

Programme autorisées par le Conseil d'administration du PNUD. Un montant de 20 millions de dollars des États-Unis a été alloué initialement pour la période 1989-1991 et 14 autres millions pour la période 1992-1994.

20. Depuis le lancement du Plan spécial, 75 projets d'assistance technique (dont 30 sont en cours d'exécution), d'un coût total supérieur à 145 millions de dollars des États-Unis, ont été approuvés. Sur ce montant, 33,6 millions de dollars proviennent de financements au titre des ressources spéciales du Programme du PNUD, pour des projets approuvés, et le reste, soit 101,9 millions de dollars, de cofinancements de diverses sources. En outre, plus de 15 millions de dollars proviennent de financements parallèles de projets administrés par le PNUD. L'annexe I présente un état financier récapitulatif des ressources financières affectées par le PNUD à l'exécution du Plan spécial.

21. Outre le financement des projets de coopération technique déjà mentionné, le Plan spécial a permis d'obtenir des ressources extérieures supplémentaires. Près d'un milliard de dollars ont été mobilisés auprès des bailleurs de fonds et des banques de développement et affectés à des projets d'investissement ou d'assistance technique dans le secteur agricole ou à des projets d'infrastructure, ou encore ont contribué à réaliser des objectifs thématiques ou sectoriels. Selon une étude quantitative qui a été faite sur l'impact du projet agricole du groupe régional d'assistance technique (RUTA II), l'aide nécessaire au cours des prochaines années serait de 900 millions de dollars, sur lesquels 300 millions iraient directement au projet RUTA II. Dans le cadre de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA)¹, les bailleurs de fonds ont apporté près de 460 millions de dollars, principalement sous la forme de dons.

IV. PROGRAMME D'URGENCE

A. Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées

22. Le Plan d'action concerté a apporté une aide aux populations déracinées (réfugiés, rapatriés et personnes déplacées) à la suite de conflits dans la sous-région. Le Plan, lancé en 1989, offrait un cadre international utile où les pays concernés (Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Nicaragua), les pays coopérants, les institutions du système des Nations Unies et les ONG participantes pouvaient arriver à un consensus sur les mesures à prendre en faveur des populations déracinées. Le Plan d'action concerté était financé par les ressources que s'engageaient à fournir tous les participants et fonctionnait à l'aide de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de mise en oeuvre et de suivi : comités et groupes de soutien nationaux, comités de suivi régionaux, un groupe d'appui HCR/PNUD prêtant son assistance pour exécuter le plan et pour maintenir une étroite collaboration entre tous les intéressés.

23. En contribuant à la réconciliation, à la restauration du tissu social de la région et à la protection des droits de l'homme, la Conférence internationale a joué un rôle majeur dans le processus de consolidation de la paix dans la

¹ Ci-après dénommée la Conférence internationale.

sous-région. Elle a démontré que la paix, le développement et les droits de l'homme étaient étroitement imbriqués et que, pour affermir la paix, il fallait auparavant résoudre le problème des populations déracinées. Le processus de la Conférence internationale liait étroitement le problème des réfugiés à celui des rapatriés et des personnes déplacées. Le Plan d'action concerté comprenait un ensemble de programmes et de projets allant des secours d'urgence à des projets visant à intégrer les populations dans le processus du développement, dont les avantages devaient être équitablement répartis entre les populations déracinées et les communautés locales. Il proposait également des solutions novatrices allant de projets dits "à impact rapide" à l'adoption d'une stratégie globale du développement humain s'inscrivant dans le cadre du Programme en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés d'Amérique centrale (PRODERE).

24. La Conférence internationale a facilité le rapatriement volontaire, dans des conditions de sécurité et de dignité, de 70 000 Nicaraguayens, de 30 000 Salvadoriens et de 16 000 Guatémaltèques. Elle a éliminé les camps qui avaient été fermés, a su offrir des options viables aux populations déracinées – notamment aux anciens combattants qui avaient été démobilisés – et a proposé des mesures concrètes pour régulariser la situation juridique des réfugiés et des rapatriés.

25. La Conférence internationale a su gagner le soutien politique des bailleurs de fonds internationaux, et a mobilisé des ressources considérables pour le financement des politiques, stratégies et projets en faveur des populations déracinées d'Amérique centrale. Au total, 438 millions de dollars des États-Unis ont été mobilisés, pour l'essentiel sous forme de dons, dont 158 millions de dollars pour le programme PRODERE.

26. La Conférence internationale a contribué à créer un environnement humain favorisant le dialogue, la concertation entre pays anciennement rivaux ainsi que l'adoption de mesures communes. Les rapatriements volontaires et la réalisation de projets dans des zones de troubles civils ont encouragé la réconciliation et le respect des droits de l'homme. La Conférence internationale a également conçu des mécanismes visant spécifiquement les femmes et a obtenu leur participation dans la formulation, la réalisation et l'évaluation des projets. Le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a participé aux travaux de l'Équipe spéciale mixte et la région a accueilli le premier Forum régional des femmes réfugiées, rapatriées et déplacées.

27. Le Secrétaire général des Nations Unies a apporté son soutien en matière de coordination, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale mixte PNUD/HCR, le PNUD ayant accepté d'être le chef de file à compter de juillet 1993, ce qui marque bien le passage des pays d'Amérique centrale de la phase de transition à celle du développement. Pour sa part, le HCR a continué à apporter son soutien dans le domaine de la protection et de l'aide aux réfugiés.

28. La troisième et dernière Réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence internationale s'est tenue à Mexico les 28 et 29 juin 1994 avec la participation de nombreux représentants de la communauté internationale, des ONG et du système des Nations Unies. Cette réunion marquait officiellement la fin du processus de la Conférence internationale et le lancement d'une nouvelle

initiative sur la base d'une nouvelle Déclaration d'engagements en faveur des populations affectées par le déracinement, les conflits et l'extrême pauvreté, dans le cadre de la consolidation de la paix en Amérique centrale, qui a été adoptée par tous les participants.

29. La Déclaration d'engagements témoigne de la détermination politique d'élargir le cadre du développement humain durable à l'intérieur duquel les stratégies nationales et régionales présentées par les différents pays seront exécutées. L'objectif de la nouvelle initiative est de contribuer aux efforts en vue d'éliminer l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale et d'évaluer en permanence les mesures prises en faveur des déracinés pour oeuvrer à la consolidation de la paix dans la sous-région. Pour cela, il est essentiel de bien concevoir et de bien mettre en oeuvre les programmes de développement humain au niveau local, en les axant sur les zones géographiques prioritaires retenues par les huit pays participants (y compris le Panama). Une commission provisoire a pour mission de concevoir un processus participatif pour l'élaboration des mécanismes locaux, nationaux et sous-régionaux chargés de la mise en oeuvre et du suivi de ce processus.

30. Le Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés d'Amérique centrale (PRODERE) est un des principaux éléments du processus de la Conférence internationale et l'opération la plus vaste jamais entreprise en Amérique centrale dans ce domaine. Il comprend six projets nationaux (dans cinq pays d'Amérique centrale et au Belize) et trois sous-programmes régionaux, soit un budget total de 158 millions de dollars (dont 115 millions de dollars provenant du Gouvernement italien). Il est géré par le PNUD avec la participation directe du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'OIT, de l'OMS/OPS et l'appui du PAM, de l'UNICEF, du programme des Volontaires des Nations Unies et du FNUAP.

31. Le programme PRODERE s'adresse à plus de 1,4 million de personnes (et directement à 510 000 personnes), dans des régions dont la superficie totale atteint 480 000 kilomètres carrés, avec la participation de 93 municipalités et de 2 200 collectivités locales. Il faut signaler ses réalisations dans des domaines comme les droits de l'homme, l'éducation (construction ou réfection de plus de 340 écoles, formation de 4 700 enseignants, alphabétisation de 53 000 adultes), la santé (construction ou réfection de plus de 105 centres), la formation professionnelle, le crédit et les projets productifs (micro-entreprises, développement agricole), l'infrastructure (système d'eau potable pour 91 000 personnes et construction ou réfection de plus de 1 300 kilomètres de routes) et, d'une façon générale, le développement local.

32. Le programme PRODERE s'est révélé un puissant instrument de paix et de réconciliation dans la sous-région et un bon outil conceptuel et opérationnel en matière de développement. Ses objectifs ont évolué, depuis ses débuts en 1990, passant de l'aide humanitaire et d'un nombre restreint de projets à un projet ambitieux de développement humain durable, au niveau local, lancé en 1994. Le succès de PRODERE tient à plusieurs facteurs : une approche participative et la mise en place de mécanismes locaux assurant la participation des institutions locales et la viabilité des projets; la mise en place de systèmes locaux production/emploi (institutions locales de développement, programmes de crédit non traditionnels), santé, enseignement, aménagement du territoire et gestion de

l'environnement et protection des droits de l'homme; l'intégration dans les politiques nationales et sectorielles des ministères techniques, appui en matière d'investissements et de déboursement des fonds publics, gestion de fonds d'investissement social et, enfin, appel à l'aide complémentaire des organismes d'aide internationale.

33. Les concepts et les méthodes du programme PRODERE et les expériences qu'il a permis d'accumuler sont actuellement utilisés dans d'autres régions du monde telles que l'Afrique subsaharienne et l'Asie, notamment le Cambodge, qui ont été le théâtre de conflits et où la construction et la consolidation de la paix exigent des efforts coordonnés, visant à assurer le bien-être des populations par la participation communautaire et l'institution de mécanismes spécifiques de développement au niveau local.

B. Aide alimentaire

34. L'aide alimentaire accordée dans le cadre du Plan spécial a été une composante importante des secours d'urgence destinés aux populations pauvres et aux populations touchées par les troubles civils ainsi qu'une composante de projets ayant des objectifs structurels à long terme. En 1993 et 1994, les dépenses d'assistance du Programme alimentaire mondial (PAM) en Amérique centrale et au Panama ont atteint plus de 52,2 millions de dollars, soit au total plus de 148 000 tonnes de denrées alimentaires. Le PAM a également fourni une aide non alimentaire et une assistance pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à mettre en oeuvre les projets de développement. La plupart des projets du PAM sont situés dans des zones rurales déprimées et ont pour objectif principal d'aider les populations rurales pauvres en encourageant le développement agricole et rural ainsi que le développement des ressources humaines. La liste de ces projets comprend un programme de bons d'alimentation au Honduras, des programmes d'alimentation scolaire, et, un projet d'aide aux populations autochtones combiné à un programme de soutien pour le développement durable et écologiquement rationnel au Guatemala. Dans le cadre de la Conférence internationale, l'aide du PAM a surtout visé à permettre aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées de se réinstaller et de devenir autosuffisants dans leur pays d'accueil. Les revenus tirés de la vente des produits du PAM ont été utilisés pour constituer des fonds de crédit renouvelables afin d'aider les bénéficiaires à augmenter leur production ou à créer des petites entreprises.

V. PROGRAMME D'INTERVENTION IMMÉDIATE

35. Un des volets du Plan spécial visait à éliminer les contraintes financières à la relance économique et le développement à long terme de la sous-région. À l'origine, deux domaines appelant une intervention immédiate avaient été retenus : le problème de la dette extérieure et l'obtention des moyens nécessaires à la réactivation du marché commun centraméricain et du financement des déséquilibres temporaires de la balance des paiements.

A. Dette extérieure

36. Les négociations sur la dette extérieure étant menées pays par pays, l'aide du PNUD dans ce domaine s'est limitée à celle qu'il apporte dans le cadre de ses

programmes de pays. Au niveau sous-régional, un projet financé par le PNUD et exécuté conjointement par la CNUCED et la CEPALC a permis de mettre en place des systèmes informatisés de traitement des données relatives à la dette dans chacun des pays d'Amérique centrale.

B. Moyens destinés à réactiver le marché commun centraméricain et à financer les déséquilibres de la balance des paiements des pays membres

37. En 1990 et 1991, la Communauté européenne (CE) a conclu des accords avec les gouvernements d'Amérique centrale pour les aider à instaurer un système sous-régional de paiements facilitant les flux commerciaux interrégionaux. Compte tenu de l'évolution de la situation économique des pays d'Amérique centrale, les parties sont convenues en mai 1993 d'affecter les 40 millions d'écus prévus à cet effet à la relance des exportations de la région en créant un fonds d'appui à l'exportation (FOEXCA) auprès de la Banque centrale centraméricaine d'intégration économique (BCIE). La CE a également versé une contribution de 30 millions d'écus pour la création d'un fonds spécial (CEPEX) géré par la BCIE, qui doit servir à renforcer les capacités d'exportations de deux pays dont la balance commerciale est en déficit chronique, le Nicaragua et le Honduras.

VI. RELANCE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

A. Redressement industriel et reconversion

38. Une mission technique financée par le PNUD et dirigée par l'ONUDI a analysé les perspectives de développement industriel dans la sous-région en tenant compte des aspects macro-économiques, financiers, technologiques et commerciaux ainsi que des capacités institutionnelles. La mission a rédigé neuf rapports sur la structure et les tendances de l'ensemble du secteur manufacturier centraméricain ainsi que des principales branches de production (textile, chaussures et peaux, agro-industrie, métallurgie) et des grandes entreprises. La mission a également conçu un programme d'assistance technique comprenant quatre grandes composantes : a) politiques macro-économiques axées sur le secteur privé dans le contexte de la libéralisation économique et de l'insertion dans le marché mondial, l'accent étant particulièrement mis sur l'Accord nord-américain de libre-échange; b) renforcement des entreprises privées, et en particulier de petites et moyennes entreprises; c) établissement d'un système sous-régional de transferts de technologie axé sur les besoins du secteur privé; et d) consolidation des systèmes financiers pour appuyer la modernisation industrielle et l'exportation.

B. Développement agricole

39. Dans le secteur agricole, un grand projet, RUTA II, a été réalisé entre 1989 et 1994 par la Banque mondiale, avec des financements du PNUD, du Gouvernement japonais, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) et une contribution en nature de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Ce projet a aidé les pays à formuler et appliquer des politiques sectorielles agricoles et des réformes institutionnelles hautement prioritaires; à effectuer

des études sectorielles fondamentales aux niveaux régional et national; et à obtenir des ressources pour les opérations de prêts et les projets d'investissement, notamment dans le secteur de la petite agriculture. Le projet a aussi à son actif des réalisations dans d'autres domaines, telles que la sécurité alimentaire et la production de céréales principales, la réduction de la pauvreté rurale, le rôle des femmes dans le développement et le ciblage des politiques sociales sur les groupes les plus vulnérables.

40. RUTA II a contribué, avec une efficacité croissante, à aider les pays de la sous-région à obtenir l'appui technique et financier des bailleurs de fonds. On estime que l'assistance apportée dans le cadre de ce projet permettrait probablement aux pays d'obtenir une aide financière totale d'environ 900 millions de dollars des États-Unis au cours des prochaines années. Sur ce montant, environ 500 millions financeraient des projets visant à promouvoir de nouvelles politiques sectorielles et des prêts d'ajustement structurel, pour lesquels les financements de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement (BID) sont déjà engagés; 230 millions de dollars correspondraient à des projets d'investissement financés par le FIDA, la BID, la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux, qui viseraient pour la plupart à aider la petite agriculture, alors qu'une enveloppe de 185 millions de dollars serait affectée à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales.

41. À la demande des ministères de l'économie des pays d'Amérique centrale, et sur la base d'une évaluation des résultats de RUTA II, un projet RUTA III a été préparé, puis lancé le 1er mai 1994. Ce projet intègre deux nouveaux secteurs d'action : la lutte contre la pauvreté, notamment le rôle des femmes dans le développement, et l'utilisation durable des ressources naturelles. Les objectifs prioritaires de RUTA III restent la préparation de projets d'assistance technique et d'investissement, particulièrement dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales. Le projet appuie également le processus d'intégration régionale, notamment par le financement d'études relatives aux échanges agricoles et d'activités de formation à la négociation commerciale.

42. Le Plan spécial a également apporté un soutien au Plan Trifinio, adopté à l'initiative de trois pays (Guatemala, Honduras et El Salvador), qui a permis de préparer des propositions d'investissement et d'assistance technique en vue du développement régional dans les zones frontalières. Ce projet, exécuté par le PNUD et l'IICA, a bénéficié de la collaboration du secrétariat technique trinational et de la participation de la BCIE.

C. Concessions commerciales

43. Le Plan spécial a prêté assistance aux pays d'Amérique centrale dans le domaine du commerce extérieur. En ce qui concerne les opérations douanières, le projet de système informatisé de statistiques douanières (ASYCUDA), financé par le PNUD et exécuté par la CNUCED, a aidé la sous-région et les divers pays à rationaliser et à harmoniser les statistiques commerciales et à établir un système commun d'informations pour faciliter le commerce. Le projet a également favorisé la mise en place de mécanismes de coordination, apporté une assistance à l'administration des douanes et a financé la formation du personnel des administrations.

44. Dans le domaine des négociations commerciales, un autre projet financé par le PNUD et exécuté par la CNUCED s'est achevé au cours du second trimestre de 1994. Ce projet finançait des actions de formation et de l'assistance technique pour aider les pays d'Amérique centrale dans les négociations d'Uruguay, menées dans le cadre du GATT, et dans les négociations entre la sous-région et les pays du continent américain, en particulier la Colombie, le Venezuela, le Mexique et la zone nord-américaine de libre-échange.

D. Infrastructure

45. Conformément aux priorités établies dans le cadre du Plan spécial pour la période 1992-1994, à l'exception de quelques activités de suivi, aucune nouvelle activité n'a été entreprise après l'achèvement des projets financés par le PNUD qui avaient pour objet de constituer un portefeuille de projets dans les secteurs des routes et des télécommunications. Les gouvernements ont présenté des propositions de projets d'investissement et de coopération technique à plusieurs sources de financement, qui ont accepté de financer plusieurs d'entre eux. Un projet régional de télécommunications, financé par la CE, à hauteur de 13,8 millions d'écus, est notamment en cours de réalisation avec la participation de la Commission technique des télécommunications de l'Amérique centrale (COMTELCA).

E. Investissement dans le secteur de l'énergie

46. Aucune activité nouvelle n'a été entreprise dans ce domaine pendant la période à l'examen. Il est à noter que plusieurs projets régionaux de coopération technique dans le secteur de l'énergie, financés par le PNUD et préparés par la Banque mondiale et la CEPALC, ont bénéficié de contributions de bailleurs de fonds dans le cadre du Groupe consultatif régional pour l'Amérique centrale dirigé par la Banque interaméricaine de développement.

F. Investissements sociaux

47. Un projet financé par le PNUD a permis d'aider les gouvernements d'Amérique centrale, du Panama et de Belize, à réaliser les activités prévues dans le cadre de l'Engagement pris à Tegucigalpa en matière de développement humain et à élaborer sept plans d'action nationaux qui ont abouti à d'importantes réallocations de ressources budgétaires au profit des secteurs sociaux (santé, nutrition, enseignement et emploi). Ce projet a contribué au débat sur le concept du développement humain et a financé des activités de formation dans ce secteur. Des séminaires ont été organisés avec la participation d'institutions publiques, des forces armées, et de nombreuses organisations civiles (secteur privé, ONG, coopératives, organisations agricoles). Plusieurs institutions du système des Nations Unies (le PNUD, l'UNICEF, l'OMS/OPS, l'UNESCO, le Programme régional d'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'OIT (PREALC), le FNUAP, la CEPALC) ainsi que des organismes régionaux se sont associés à ces efforts.

48. Le programme d'assistance technique destiné à atténuer la pauvreté en Amérique centrale (RUTA social) est en cours de réalisation. Le projet, qui est exécuté par la Banque mondiale avec la participation de l'OMS/OPS et de l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP), a démarré

en juillet 1993, au siège de l'INCAP, avec un financement du PNUD, du Gouvernement japonais et de la Banque interaméricaine de développement. Ses objectifs sont les suivants : élaboration de politiques, renforcement des capacités de gestion des services techniques nationaux pour la préparation, l'exécution et l'évaluation de programmes et de projets dans les domaines de l'enseignement primaire, des soins de santé primaires et de la nutrition, et constitution d'un portefeuille de propositions d'investissement en vue d'obtenir des prêts.

49. Une nouvelle phase du projet relatif à la gestion des services de santé, financé par le PNUD et exécuté par l'OPS, vient de s'achever et a contribué à l'amélioration des services de santé dans la sous-région. Ce projet a permis de mobiliser des ressources intérieures et extérieures, d'appuyer la réforme des services de santé nationaux, de favoriser les échanges entre pays pour la bonne gestion des services de santé, et de mettre en place des systèmes informatisés de gestion, qui fonctionnent maintenant dans tous les pays.

50. Le PNUD a continué à financer l'exploitation d'un réseau sous-régional de distribution d'eau et d'assainissement, dans le cadre d'un projet lancé par la Banque mondiale, avec la participation de l'UNICEF/OPS, de l'USAID, de la Coopération suisse, de l'Agence allemande de coopération technique et de l'Agence canadienne de développement international. En outre, un appui est apporté à l'élaboration des politiques et programmes d'assainissement et d'amélioration de la qualité de la distribution de l'eau. L'UNICEF devrait jouer le rôle de chef de file dans ce secteur.

51. Dans les domaines de l'éducation, l'UNESCO réalise, dans le cadre du Plan spécial, des projets régionaux visant à recenser les besoins communs des pays de la sous-région en matière d'éducation de base, à accroître le taux de scolarisation, à lutter contre l'analphabétisme et à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'enseignement.

G. Sécurité alimentaire

52. Le projet de transfert de technologie en vue de la production de farines composées qui est financé par le PNUD et exécuté par l'Institut de la nutrition pour l'Amérique centrale et Panama (INCAP) s'est achevé avec de bons résultats. Il a notamment permis de mettre en place, dans chaque pays d'Amérique centrale, des projets pilotes de production de farines enrichies et de biscuits nutritifs destinés à compléter les rations alimentaires des enfants âgés de 0 à 3 ans et des enfants d'âge scolaire, ainsi qu'à approvisionner les services de santé communautaires. Plusieurs entreprises privées et un certain nombre d'ONG s'intéressent à la commercialisation de ces produits.

H. Tourisme

53. Aucune nouvelle activité n'a été entreprise dans ce domaine pendant la période à l'examen. Les trois projets financés par le PNUD, qui étaient exécutés par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en collaboration avec les autorités nationales et le secrétariat pour l'intégration du tourisme centraméricain (SITCA), ont été menés à bien. Ils visaient à encourager le

tourisme, à assurer une formation dans le domaine des ressources humaines, et à permettre le développement durable des ressources touristiques dans les zones protégées de l'isthme centraméricain.

I. Environnement

54. Le Plan spécial appuie les activités de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD). Un projet PNUD/BID vise à renforcer la Commission et à l'aider à définir une stratégie sous-régionale ainsi qu'un plan d'action comprenant la préparation d'études d'investissement et des activités de soutien aux autorités sectorielles nationales.

55. Dans le domaine de la mise en valeur et de la gestion des forêts, un projet de coopération technique en agrosylviculture, financé par le PNUD est actuellement mis en oeuvre avec la collaboration de la CCAD. Ce projet a pour objectif d'apporter au service sectoriel responsable une assistance technique pour la formulation des politiques et la promotion du secteur privé et à la poursuite, avec l'aide des donateurs bilatéraux, des activités entreprises au titre du Plan d'action forestier tropical pour l'Amérique centrale.

56. L'équipe du projet de coopération technique pour le développement de l'agrosylviculture financé par le PNUD et exécuté par la Banque mondiale et le Centre de recherche et de formation en agriculture tropicale a présenté son rapport final au cours du premier trimestre de 1994. Ce rapport contient une étude comparative approfondie de la faisabilité socio-économique de différents projets déjà réalisés dans les pays de la sous-région, dans le domaine de la gestion des ressources et de la diversification des productions, en faveur des petits agriculteurs. Ces résultats permettront d'asseoir les projets ultérieurs sur une base solide.

J. Banque centraméricaine d'intégration économique

57. Aucune activité nouvelle n'a été entreprise après l'achèvement du projet financé par le PNUD qui aidait le Comité ad hoc des gouverneurs de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) ainsi que les donateurs bilatéraux intéressés par la restructuration de la Banque. Nombre des réformes préconisées ont été mises en oeuvre, ce qui permet à la Banque de mieux fonctionner. Trois nouveaux actionnaires extérieurs à la région – le Mexique, la province chinoise de Taiwan et le Venezuela – participent désormais au capital de la Banque et les institutions internationales de prêt ont repris des relations avec la Banque, estimant qu'elle offrait désormais des ressources supplémentaires et des services complémentaires pour les fonds qu'elle draine.

VII. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET CAPACITÉ DE GESTION

58. Un des principaux objectifs du Plan spécial était le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales. L'assistance au développement au niveau sous-régional visait à consolider les institutions nationales et les institutions d'intégration sous-régionales.

59. Les organismes nationaux de contrepartie ont reçu un appui dans les domaines suivants : a) capacité de prise de décisions par consensus; b) mise en place ou renforcement d'une capacité de gestion du processus du développement, et en particulier élaboration et mise en oeuvre des politiques; c) augmentation de la productivité et mise en place d'une capacité d'entreprendre de nouvelles activités; d) amélioration de l'efficacité et renforcement des systèmes d'information et de gestion.

60. Un appui a également été apporté à d'autres institutions d'intégration et de coopération sous-régionales telles que le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), le Conseil monétaire centraméricain (CMCA), la Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement (CCAD) et enfin l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP). Trois institutions d'intégration nouvellement créées ont également bénéficié d'une aide. Il s'agit du Système centraméricain d'intégration (CAIS), du Parlement centraméricain et de la Cour de justice centraméricaine.

61. Un projet financé par le PNUD avait pour objectif d'aider le Secrétariat permanent à s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées dans le domaine de l'intégration économique et des négociations commerciales internationales et à remplir ses fonctions de secrétariat des ministres de l'économie. En outre, le Secrétariat permanent bénéficie d'un appui du PNUD, en tant qu'organe de coordination de la coopération internationale, chargé notamment d'assurer le secrétariat technique du mécanisme centraméricain de prise de décisions mis en place dans le cadre du Plan spécial.

62. Le Conseil monétaire centraméricain (CMCA) a reçu une aide du PNUD pour le maintien d'une base de données socio-économiques utilisées par les banques centrales pour l'analyse macro-économique comparative des fluctuations et tendances économiques ainsi que pour l'élaboration des politiques.

63. On a déjà indiqué que la Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement (CCAD) avait bénéficié d'un appui qui avait permis de renforcer le secrétariat, qui est ainsi mieux préparé à assumer les tâches que lui confient les présidents et chefs d'État d'Amérique centrale.

64. Enfin, l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP) a joué le rôle de centre de liaison, responsable de l'organisation de sessions de formation sur la gestion de l'aide internationale, destinées aux fonctionnaires nationaux des différents pays.

65. D'autres projets visent à renforcer les institutions nationales, les institutions spécialisées et les organisations sous-régionales qui participent à la gestion du Plan spécial, notamment en fournissant un appui financier aux ministères chargés de son exécution, au bureau du PNUD situé dans la sous-région, et à la formation des fonctionnaires (voir ci-dessus).

66. Le Plan spécial constitue un cadre général qui facilite la coordination de l'aide destinée à l'Amérique centrale. Outre les réunions officielles, requises dans le cadre des mécanismes d'exécution du Plan, des rencontres officieuses avec les donateurs se tiennent régulièrement dans les capitales et sur le

terrain. Le PNUD a participé à des réunions organisées sous l'égide du Groupe régional consultatif pour l'Amérique centrale, dont la Banque interaméricaine de développement est le chef de file, à celles de l'Association pour la démocratie et le développement, placée sous les auspices des États-Unis, ainsi qu'aux groupes consultatifs nationaux organisés par la Banque mondiale.

VIII. LA PHASE DE TRANSITION ET LE NOUVEAU PROGRAMME POUR LES PAYS D'AMÉRIQUE CENTRALE

67. Depuis le début, le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale a contribué à la paix et au développement en Amérique centrale et a grandement facilité le dialogue entre les pays de la sous-région et la communauté internationale. Les pays d'Amérique centrale, empruntant les voies tracées dans l'Agenda pour la paix, ont réalisé de grands progrès vers la paix et la démocratie. Ces progrès ont cependant besoin d'être consolidés.

68. Cette question a été longuement examinée lors du débat qu'a eu l'Assemblée générale sur le thème "La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement" qui a eu lieu à la fin de l'année 1993. À l'issue de ce débat, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/161 du 20 décembre 1993, dans laquelle elle demandait "aux organismes des Nations Unies, en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement, et aux institutions internationales, dans le cadre de la nouvelle stratégie du développement – et vu la nécessité de prévoir l'épuisement à terme des ressources affectées au Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, d'éviter que les succès obtenus dans la région ne soient réduits à néant, et de consolider la paix dans la région au moyen d'un développement intégré et soutenu – d'envisager de fournir des ressources pour actualiser les programmes régionaux existants et en établir de nouveaux...".

69. Dans la même résolution, l'Assemblée générale accueillait également avec intérêt l'initiative prise par les gouvernements d'Amérique centrale de convoquer une Conférence internationale pour la paix et le développement dans la sous-région. Ainsi que cela a déjà été indiqué, cette conférence s'est tenue à Tegucigalpa les 24 et 25 octobre 1994.

70. Comme suite à ces initiatives, et devant l'épuisement rapide des ressources affectées au Plan spécial, le PNUD, en consultation avec les autorités des pays d'Amérique centrale, a décidé d'affecter les sommes restantes au financement d'activités préliminaires, en vue de la préparation d'un nouveau programme pour les pays de la sous-région. Ce programme s'articulera autour des principaux objectifs définis dans la Déclaration d'engagement adoptée lors de la cérémonie de clôture de la Conférence internationale, qui s'est tenue à Mexico. Il vise à promouvoir le développement humain durable pour faciliter, au cours des prochaines années, le passage des pays de la sous-région de la phase des conflits à celle du développement. Le programme apportera un appui aux efforts participatifs de tous les acteurs concernés (gouvernements, organisations civiles, donateurs et organismes des Nations Unies) et à la préparation et à l'exécution de programmes de pays visant à promouvoir le développement humain durable au niveau local. Des consultations sont en cours entre les

gouvernements des pays d'Amérique centrale, ceux des pays donateurs, le Secrétariat des Nations Unies et les institutions du système des Nations Unies pour établir les bases qui permettront de promouvoir les objectifs de la Déclaration d'engagement et de lancer le nouveau programme.

71. Le soutien de la communauté internationale est essentiel à la consolidation de la paix en Amérique centrale.

Annexe 1

PLAN SPÉCIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE CENTRALE

Projets approuvés par le PNUD

État financier au 31 août 1994

	Contributions du PNUD Ressources du Programme spécial Montant net	Participation aux coûts Montant net	Financement d'autres sources administrées par le PNUD (fonds d'affectation spéciale ou accords de services de gestion) Montant brut	Total
1987-1991	14 517 691	27 035 423	2 823 657	44 376 771
1992-1996	19 118 218	74 682 311	7 369 421	101 169 950
Total	33 635 909	101 717 734	10 193 078	145 546 721
